

# Un boycott des produits israéliens s'impose

**TERRITOIRES OCCUPÉES • Alors que la communauté internationale demande au Hamas de reconnaître Israël et renoncer à la violence, l'Etat hébreu élargit ses colonies d'occupation et intensifie ses assassinats ciblés. En guise de protestation, l'association UrgencePalestine-Genève lance un appel au boycott.**

ANNE GUT,  
CHRISTINE OTHENIN-GIRARD,  
BRUNO VITALE\*

L'arme du boycott – forme de participation concrète et non-violente à la vie politique – a été utilisée à plusieurs reprises comme moyen de protestation<sup>1</sup> contre diverses injustices. Les conditions de vie des Palestiniens, toujours plus intolérables après bientôt soixante ans de conflit israélo-palestinien, justifie une campagne de boycott, pour faire pression sur le Gouvernement israélien. Mais cette proposition, exprimée périodiquement<sup>2</sup>, se heurte à l'évocation du boycott des juifs allemands par les nazis... C'est pour dépasser cette polémique et ouvrir un réel débat sur ce thème que nous prenons la parole ici, en affirmant que dénoncer la politique d'Israël et les amalgames faciles<sup>3</sup> n'empêche nullement de s'opposer à l'antisémitisme.

Dans les années 70, le boycott des fruits sud-africains a été largement suivi. Il ne s'agissait pas d'ébranler l'économie sud-africaine, basée sur l'or et les diamants<sup>4</sup>, mais de stimuler la création d'un climat mondial de réprobation pour isoler le Gouvernement sud-africain. On peut affirmer aujourd'hui que la modification de l'image de l'Afrique du Sud dans le monde a pesé sur les sanctions qui ont suivi, jusqu'à la fin de l'apartheid en 1992<sup>5</sup>.

En 1969, le syndicat des travailleurs agricoles (UFWOC) a lancé un appel au boycott national des laitues produites en Californie, comme moyen de pression sur les propriétaires fonciers qui s'opposaient à la syndicalisation des ouvriers. Ce boycott a été suivi dans tout le pays (notamment par les étudiants de plusieurs universités qui refusaient ces laitues dans leurs cafétérias), jusqu'à ce qu'en 1975 les droits syndicaux des ouvriers agricoles soient garantis par la loi<sup>6</sup>.

En 1988, la ville de Kansas City approuve la menace de sanctions contre les banques suisses «responsables de délais importants dans la reconnaissance des fonds en déshérence». Le maire de la ville en envoie une copie à D. Goldstein, de l'Office des relations publiques de la communauté juive, qui affirme: «En agissant et en retirant ses investissements des banques suisses, Kansas City envoie un message puissant aux Suisses et au monde: Jamais plus!»<sup>7</sup>

## La politique israélienne justifie l'appel au boycott

Une même logique sous-tend les exemples cités: certains droits de citoyens sont violés; les autorités – dont le rôle serait d'intervenir – restent passives; tel secteur de la société civile décide de mettre la partie fautive sous pression, en touchant à son image et à ses intérêts économiques.

Or, dans la politique israélienne, nombreux sont les faits qui justifient l'appel à des sanctions. Notamment la violation de l'article 49 de la IV<sup>e</sup> Conven-

tion de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui interdit à la puissance occupante de «procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle». Le Gouvernement israélien parle de territoires «contestés», et non «occupés» et prétend ainsi que cette convention ne s'applique pas aux Territoires occupés. Malgré l'opposition de la communauté internationale<sup>8</sup>, il y a installé des centaines de colonies d'occupation; et la protection contre le terrorisme palestinien justifie maintenant des «mesures de sécurité» qui rendent la vie infernale en Palestine<sup>9</sup>. Le mur, entre autres, pénètre profondément dans les Territoires occupés, et annexe de fait une partie significative de la Cisjordanie.

## L'impunité rend cynique

Pourtant le mur a été condamné par la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ), qui précise que «Tous les Etats [et donc la Suisse!] sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction; tous les Etats parties à la quatrième convention de Genève (...) ont l'obligation (...) de faire respecter par Israël le droit international humanitaire (§ 163).»

En 1981, Israël bombardait le réacteur nucléaire irakien en construction à Osiraq. Or malgré la condamnation du Conseil de sécurité de l'ONU et l'exigence d'indemnisation pour les destructions subies<sup>10</sup>, le Gouvernement israélien de l'époque a souverainement ignoré ces décisions. Et, en décembre 2005, c'est le nucléaire iranien que le ministre de la défense, Shaoul Mofaz, menace de détruire.

Le 13 septembre 2003, le vice-ministre Ehud Olmert menace explicitement Arafat, qui «n'a plus aucun rôle à jouer», et envisage son expulsion (de Ramallah) ou son assassinat: «Pour moi, d'un point de vue moral, il n'y aurait aucune différence avec l'élimination d'autres personnes coupables d'actes terroristes.»<sup>11</sup>

Commentant un des nombreux «assassinats ciblés» autorisés par le Gouvernement israélien, celui d'un des fondateurs de l'aile militaire du Hamas, Salah Shehada, au cours duquel au moins onze personnes semblent avoir été tuées, le premier ministre Sharon déclare au Cabinet israélien: «Cette action est un de nos plus grands succès. (...) Naturellement, Israël n'a aucun intérêt à frapper des civils et il est toujours regrettable que des civils soient touchés.»<sup>12</sup>

En juillet 2005, 171 organisations palestiniennes<sup>13</sup> reprennent à leur compte un appel lancé en 2002, demandant «de larges initiatives de boycott et de désinvestissement envers Israël», afin d'«exercer des pressions sur les gouverne-



«Le mur a été condamné par la Cour internationale de justice de La Haye.» KEYSTONE

ments, pour qu'ils imposent des embargos et des sanctions contre Israël.»

En Israël, en 2003, Matzpun lance un Appel<sup>14</sup> au boycott au nom de citoyens israéliens et de juifs d'autres nationalités dont les familles ont été victimes de racisme et de génocide: «Ce boycott devrait rester en vigueur aussi longtemps qu'Israël contrôlera tout ou partie des territoires occupés en 1967».

## Des organismes palestiniens et le camp de la paix en Israël ont pris position

Face aux violations réitérées de la légalité internationale par le gouvernement israélien, il s'agit d'exercer toutes les pressions possibles, diplomatiques et économiques. Diverses formes de boycott peuvent être efficaces: boycott individuel; pression sur les milieux économiques pour qu'ils cessent tout rapport avec leurs partenaires israéliens; pression sur les gouvernements pour que des sanctions soient appliquées.

En Suisse, seules des activités limitées de boycott ont eu lieu jusqu'ici (Bâle, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich). A Genève, nos premiers appels au boycott ciblaient spécifiquement les produits provenant des colonies d'occupation, exportés en fraude par Israël avec un traitement douanier privilégié (dû à l'accord de libre échange de l'AELE<sup>15</sup> avec Israël). Et Micheline Calmy-Rey de réagir: «Un dia-

logue constructif avec le Gouvernement israélien serait plus utile [que le recours à des sanctions]»<sup>17</sup>. Pourtant, malgré les tentatives visant un contrôle plus rigoureux de l'origine des denrées alimentaires provenant d'Israël, et l'accord pris par le Comité mixte AELE-Israël (visant l'indication du «lieu exact de production») qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005<sup>18</sup>, ces produits sont encore vendus dans nos supermarchés en février 2006.<sup>19</sup>

Précisons que le secteur agricole pèse peu dans les exportations d'Israël (600 millions de dollars en 2002)<sup>20</sup>, qui sont principalement composées de produits industriels et de services.<sup>21</sup> Mais l'économie de la plupart des colonies est très dépendante de la production et de l'exportation de produits agricoles et dérivés:<sup>22</sup> «Le gouvernement d'Israël estime la valeur de leurs exportations annuelles vers l'Europe<sup>23</sup> à environ 200 millions de dollars, en fruits, végétaux, fleurs coupées, textiles, cosmétiques et vins. Et surtout quand cette valeur est corrigée pour tenir compte des exportations de produits dérivés, on en arrive à environ deux milliards de dollars, ce qui signifie presque 20% des exportations totales d'Israël vers l'Europe.» Le boycott des produits agricoles et dérivés provenant des colonies d'occupation n'est donc pas qu'un geste symbolique.

Deux éléments justifient l'élargissement de l'appel au boycott: d'une part le boycott sélectif des produits des colonies n'est pas réalisable s'ils

sont exportés sous le label «made in Israël»; d'autre part, notre but étant le développement d'une véritable campagne contre la politique israélienne de violation des droits des Palestiniens, un boycott généralisé se justifie.

A l'objection «pourquoi ne condamnez-vous pas en même temps la violence palestinienne?», nous répondons qu'elle ne peut que renforcer les haines, et nous condamnons explicitement toute violence aveugle contre des civils. Mais nous sommes conscients que, souvent, les actions violentes palestiniennes suivent – et ne précèdent pas – les assassinats ciblés et autres formes de violence perpétrées impunément par les forces armées israéliennes.

Nous faisons appel à toutes les personnes intéressées à exprimer civilement leur accord ou désaccord avec notre position, et/ou à participer à des actions de boycott, à prendre contact avec nous (boycott@urgencepalestine.ch). I

\*Membres du groupe boycott d'UrgencePalestine-Genève.

<sup>1</sup>Les organisations israéliennes ou juives ne se privent d'ailleurs pas d'y faire recours. Ainsi, le gouvernement israélien a boycotté la BBC pour protester contre le documentaire Israel secret war (www.jta.org/index.asp, 2.7.2003).

<sup>2</sup>Par exemple dans la lettre de lecteur de Mireille Clavien, Le Courrier, 30.11.2005.

<sup>3</sup>Comme celui que le président romand de la Chambre de commerce Suisse-Israël, Robert Ecuey, se permettait de faire, au lendemain de la conférence de presse appelant au boycott, prétendant que par des: «messages filandreux sur la paix» nous visions «la disparition de l'Etat d'Israël» (La Tribune de Genève, 18.6.2003).

<sup>4</sup>En 1979, les exportations d'or constituaient 61% du total des exportations;

les oranges et autres fruits quelques % seulement.

<sup>5</sup>Pour un parallèle entre le boycott des produits sud-africains et israéliens, voir Jess Handmaker et autres sur le site: electronicintifada.net

<sup>6</sup>www.tejanoahp.org/cesarchavez/cc\_dates.html

<sup>7</sup>www.jewishsf.com.

<sup>8</sup>Le 8.4.2002, le Conseil économique et social de l'ONU rappelle: «des résolutions du Conseil de sécurité, ... concernant l'applicabilité de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.» (E/CN.4/2003/L.12, 8.4.2003).

<sup>9</sup>Voir G.R.Watson: The Oslo accords; International law and the Israeli-Palestinian Peace agreement. Oxford: Oxford U.P., 2000.

<sup>10</sup>Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 487, 19.6.1981.

<sup>11</sup>«Israeli won't rule out killing Arafat». International Herald Tribune, 14.9.2003.

<sup>12</sup>Daily Alert, 23.7.2002; www.jpca.org

<sup>13</sup>www.badil.org/Boycott-Statement.htm

<sup>14</sup>www.matzpun.com. Au 4.6.2005, l'Appel avait déjà reçu 924 signatures.

<sup>15</sup>Voir www.css-romande.ch, où on trouvera des documents relatifs aux activités de solidarité avec la Palestine.

<sup>16</sup>Accord entre les Etats de l'AELE et Israël, 1.7.1993.

<sup>17</sup>Lettre de Mme Calmy-Rey à la Ligue des droits de l'homme, 8.5.2003.

<sup>18</sup>Lettre de M.Fivat du DFAE au «groupe boycott» de Genève, 7.3.2005.

<sup>19</sup>Le 9.8.2004, nous lisons: «Le SECO n'a pas été en condition, jusqu'à maintenant, de distinguer les produits d'Israël de ceux provenant des colonies juives dans les territoires occupés.» archive.wn.com/2004/08/09/1400/zu-richeconomy/

<sup>20</sup>Moshe Felber: Israel at 50 – Economic achievements, 2002, www.us-israel.org/jsource/economy

<sup>21</sup>Pour un total de 39 milliards de dollars en 2000. The Israeli economy in 2000, duns100.dundb.co.il/economy.htm

<sup>22</sup>Même si dans certaines colonies on note de plus en plus d'activités industrielles.

<sup>23</sup>Peter Langerquist: On settlement trade, Europe doesn't stand tall, 8-4-2003, www.merip.org/mero/mero040803.html